



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2018

Offlanges, le 29 janvier 2018

Présents : MM. Cédric BARBIER, Marc BARBIER, Claude COMTE, Jean-Michel GRAS, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Sylvie LEROY, Jean MICHAUD, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Excusés : Mme Ludivine GERARDIN (pouvoir à Jean-Michel GRAS).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LEROY.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 DECEMBRE 2017

M GRAS fait remarquer qu'il manque l'évocation de l'aspect "design" sur les lampadaires de rue. Le compte rendu est approuvé par 8 voix pour, 2 voix contre et une abstention.

BUDGET PRINCIPAL 2017 DECISION MODIFICATIVE

Afin de permettre l'intégration des travaux réalisés sous mandat SIDEC pour l'opération N°139002M de restauration de l'intérieur de l'église, le maire propose les modifications budgétaires suivantes :

- DEPENSES : Article 16878 (041) Autres organismes et particuliers 1 188.00 €
- DEPENSES : Article 2313 (041) constructions 270 339.13 €
- RECETTES : 238 (041) Avances versées sur cdes immos corporelles 271 527.13 €

M LENOBLE demande a quoi correspond la somme de 271 527.13 €

M le maire répond que c'est le total des factures réglées au SIDEC.

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL 2017 DECISION MODIFICATIVE

Le maire informe le conseil municipal que les études figurant à l'actif du budget principal concernant l'accessibilité de la voirie, l'extension de la mairie et la restauration de l'intérieur de l'église ont toutes été suivies de travaux. Elles doivent donc faire l'objet d'intégration

Afin de permettre ces opérations sur l'année 2017, le conseil municipal, décide par 8 voix pour et trois abstentions des modifications budgétaires suivantes :

DEPENSES		RECETTES	
Article 21311 (041) Hôtel de ville	9 269.00 €	2031 (041) Frais d'études	12 993.00 €
Article 2313 (041) Constructions	4 046.92 €	2033 (041) Frais d'insertion	322.92 €
TOTAL DEPENSES	13 315.92 €	TOTAL RECETTES	13 315.92 €

DISSOLUTION BUDGET ASSAINISSEMENT

A la suite de l'adhésion à la communauté de communes Jura Nord (CCJN) et de la prise de la compétence assainissement par celle-ci au 1^{er} janvier 2018, la commune doit dissoudre son budget annexe assainissement.

M THABARD demande ce que deviennent les fonds et les amortissements. M le maire répond que ça sera décidé lors du vote du compte administratif.

M GRAS estime que la population doit être au courant que le coût reviendra à la charge de chaque habitant. Au départ, le schéma directeur prévoyait un réseau collectif.

M le maire répond que c'est la loi, qu'il avait proposé de revoir le schéma directeur et que cette révision a été refusée par le conseil.

M THABARD dit qu'un réseau collectif coûterait environ un million d'euros.

M le maire précise que la CCJN est au courant de l'état du réseau de la commune et du schéma directeur d'assainissement.

La dissolution du budget annexe assainissement est acceptée par 8 voix pour et trois voix contre.

ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX SIDEC – RVS 2^{ème} TRANCHE

Le conseil municipal accepte, par 8 voix pour et 3 voix contre, le programme d'éclairage public proposé par le SIDEC. Le montant s'élève à 7808.90 € TTC et sera financé par moitié par le SIDEC.



DEVIS TRAVAUX ONF

Les conseillers demandent une révision des tarifs.

QUESTIONS DIVERSES

- M le maire informe le conseil qu'il faut changer le compteur de la station de surpression car il sous estime la consommation d'environ 1000 m³ sur 13350 facturés. Le coût d'un compteur avec débitmètre s'élève à 3176 € HT, celui d'un compteur volumétrique à 1694 € HT. Le conseil demande un devis comparatif.
- Une réunion de la commission d'appel d'offres aura lieu début février pour le choix de la maîtrise d'œuvre pour la restauration des retables.
- M GRAS fait remarquer à M le maire que sur les vœux adressés aux habitants, il indique qu'il a lancé les démarches pour la restauration des retables avec l'accord du conseil municipal. Il aurait du préciser que tous les conseillers n'étaient pas favorables à ces travaux. M le maire répond que les comptes rendus du conseil municipal ont été affichés et qu'ils apportent toutes les informations à la population. M GRAS indique également que tous ne sont pas d'accord pour dire que la carrière est pour le bien de la commune et il reparle du problème de l'assainissement
- M COMTE demande ce que veut dire exactement compétence assainissement. M le maire répond qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, c'est la CCJN qui a en charge le financement et le fonctionnement de tout ce qui concerne l'assainissement de la commune.
- M GRAS dit que le problème d'assainissement avec la copropriété «Les terrasses de la Serre» continue.
- Mme LEROY informe le conseil que Mme FOUTOYET l'a interpellée au sujet du caniveau à l'entrée de l'impasse de la grande Vigne. M le maire répond que des travaux seront programmés en 2018 pour améliorer le passage.
- M GRAS fait remarquer qu'il se pose des questions au sujet des transports scolaires car les horaires ne sont pas toujours respectés et également sur la compétence des chauffeurs.
- Le conseil demande que les démarches pour la mise en place d'un radar pédagogique soient relancées auprès de la DDT.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 21 h 30.

